

Tableau autorisé par journée de chasse

ESPECE	NOMBRE
Perdrix	04
Lièvre	01
Lapin	05
Bécassine	20
Caille	20
Sanglier	01 par chasseur
Tourterelle	50
Bécasse	05
Pigeon Biset Et Palombe	10
Canards	10
Oies	2
Grives	50
Calandre Et Calandrelle	50
Autres espèces de gibier d'eau et de passage	20